

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 201.

VENDREDI.

24 AOUT 1832

### AUTRICHE.

VIENNE, le 11 août. — Le conseiller-d'état russe M. de Kondriawski a été envoyé en Suisse chargé d'une mission extraordinaire.

Nous apprenons de Bade, que L. M. le roi et la reine de Hongrie sont en parfaite santé; ils ont été hier après-midi à la foire avec L. M. l'empereur et l'impératrice, et ont fait plus tard une promenade à pied dans le parc. Le soir, toute la famille impériale a paru au spectacle, où elle a été accueillie avec enthousiasme, ainsi qu'elle l'avait été déjà au retour de la promenade.

On cite comme s'étant particulièrement distingués lors de l'arrestation du misérable qui a voulu attenter aux jours du roi de Hongrie: François Tauscher, jardinier; André Keller, domestique chez madame d'Ephraïm; Joseph Glauer, emballer, et Joseph Bernscherer, voiturier de Bade. S. M. le roi a pris le premier de ces hommes à son service en qualité de laquais, et a noblement récompensé les trois autres. Ces 4 hommes courageux ont aussi reçu de S. M. l'empereur chacun un présent de 500 florins.

Le roi a montré dans cette circonstance beaucoup d'intrépidité et de résolution. Sa première pensée a été de tranquilliser par sa présence son auguste père et son épouse avant que la nouvelle de cet attentat se fût répandue dans la ville. Il raconta lui-même l'événement avec le plus grand sang-froid; l'empereur, assuré enfin que le prince n'était point blessé, s'écria: Dieu soit loué, et béni son fils chéri; et ce fut alors que le prince laissa couler des larmes d'attendrissement et de joie.

S. M. l'impératrice est arrivée ce matin à Schenbrunn, pour faire visite à son auguste mère et à l'archiduchesse Sophie.

### ALLEMAGNE.

BERLIN, le 11 août. — Par un ordre du cabinet, en date du 27 du mois dernier, le roi a ordonné que les affaires du gouvernement-général des provinces du Bas-Rhin et de la Westphalie demeurent *in statu quo* jusqu'à nouvel ordre, et que les personnes attachées jusqu'ici à ce gouvernement, retournassent à leurs anciennes fonctions. Cette ordonnance est une nouvelle garantie que, malgré les bruits de guerre qui se renouvellent de temps en temps, il ne se prépare aucun événement extraordinaire sur nos frontières de l'ouest, tandis que, d'un autre côté elle enlève aux habitans des provinces du Rhin et de la Westphalie, l'espérance qu'ils avaient conçue de voir revenir au milieu d'eux un prince justement révééré.

La plus grande activité règne au ministère de la guerre; les plans de mobilisation sont achevés et signés par le Roi; la Prusse peut maintenant, s'il le faut, mettre en peu de semaines toute une armée en campagne.

On écrit de la Silésie que le 5<sup>e</sup> corps d'armée a reçu ordre de marcher sur le Rhin; quelques personnes prétendent même qu'il s'est déjà mis en marche.

On apprend que le but du voyage du prince Guillaume à Pétersbourg est de rappeler entr'autres la promesse faite au commencement de la révolution polonaise de rendre libre le commerce des côtes maritimes prussiennes avec la Pologne. Cela est d'autant plus nécessaire, que le commerce de cette province est presque entièrement tombé, la noblesse appauvrie, et que les terres s'y vendent au-dessous de leur valeur.

— Il paraît certain que la Bavière et le grand-duché de Bade refusent d'accéder à l'association prussienne de douanes; on continue à négocier avec la Saxe et le Hanovre. (Corresp. de Hambourg.)

### BAVIÈRE.

SPIRE, 12 août. — Voici l'adresse que les patriotes de la Bavière rhénane ont présentée au roi relativement à la promulgation des résolutions de la diète germanique du 28 juin dernier, et qui est restée jusqu'ici sans réponse:

A Sa Majesté le roi de Bavière!

Déjà, depuis plusieurs semaines, les esprits des habitans de la Bavière rhénane étaient agités d'un sombre pressentiment qu'ont fait naître les mesures menaçantes qu'il a plu à votre ministère d'ordonner contre le cercle du Rhin, et qui annonçaient le projet d'actes de violence prochaine.

Tout à coup et comme la foudre sortie du sein de l'orage, le décret de la diète du 28 juin est venu frapper notre patrie, et nous a subitement découvert toute la profondeur de l'abîme sur les bords duquel nous sommes placés. La guerre civile, voilà ce que nous promet la résolution de la diète; mort au système constitutionnel en Allemagne et dans toute l'Europe, oppression, pour ses partisans, de toutes ces belles espérances sur lesquelles la patrie tournait ses regards, pour la tirer de sa langueur politique, extinction de tout sentiment libre dans l'esprit humain; voilà ce qu'on lit sur la bannière du parti qui commence à faire peser son sceptre de fer sur l'Allemagne.

Quel cœur sensible peut rester froid en apprenant l'oppression tyrannique sous laquelle on fait gémir des peuples étrangers, la violence barbare que l'on emploie pour étouffer tout ce qu'il y avait de noble et de grand dans une nation? Combien n'ont pas dû être frappés de stupeur les habitans de la Bavière rhénane, ces citoyens si fidèles aux lois, et à qui la liberté est si chère, lorsqu'ils ont reçu cette nouvelle funeste, inouïe, incroyable en quelque sorte! « La diète a anéanti les constitutions de l'Allemagne. »

Cependant tout espoir n'était pas encore éteint dans nos esprits. Nous tournions nos regards vers notre souverain, et nous attendions de ce prince, dont toute l'Europe a admiré dans le temps les inspirations chaleureuses en faveur de la Grèce, de lui qui avait fait spontanément en face de son peuple cette déclaration: « Je ne voudrais jamais devenir monarque absolu; » nous attendions de lui qu'il repoussât avec indignation les insinuations honteuses de la diète; mais il n'en fut rien.

C'est pourquoi les citoyens de la Bavière rhénane croient de leur devoir de déclarer hautement et publiquement, dès-à-présent, leur pensée à cet égard, afin que la session que les ordonnances de la diète ont occasionnée entre le roi et le peuple ait cessé avant qu'il soit trop tard pour y porter remède. Nous accusons en conséquence, au nom de la nation gravement blessée dans la personne de V. M., l'ambassadeur de Bavière qui a donné son adhésion aux funestes ordonnances de la diète, et les ministres bavarois qui l'en ont chargé, de haute trahison envers la nation bavaroise et la constitution du pays: nous demandons en même temps de V. M. la convocation immédiate des chambres pour mettre les coupables en état d'accusation.

Telle est la raison pour laquelle nous, habitans de la Bavière rhénane, nous, nation unie par nos sermens, nous adressons directement à V. M., au roi lié par les siens, nous réclamons nos droits qu'on a déjà commencé à nous enlever. Mais si nous n'y réussissons pas, nous aurons du moins la consolation, vis-à-vis de l'intérieur et de l'extérieur, de nos contemporains et de la postérité, d'avoir défendu notre honneur et d'avoir repoussé de nous le nom d'honorables valets et de vils esclaves.

C'est peut-être la dernière fois que la voix du peuple, que l'on appelle aussi la voix de Dieu, peut se faire entendre aux oreilles de V. M.; aussi parlerons-nous haut et sans ménagemens; car nous parlerons le langage de la vérité, qui est celui de Dieu, le roi des rois.

Si l'on ne considérait les six articles de la conférence que sous le rapport de leurs termes, tous généraux et sans portée décisive, on pourrait peut-être demander ce qui s'y trouve en effet de dangereux et de menaçant. Mais si l'on rapproche le sens masqué de ces six articles, de l'introduction qui les précède, tout lecteur sera frappé dès l'abord des trois faits principaux suivans:

1<sup>o</sup> Les cabinets d'Autriche et de Prusse, ayant derrière eux celui de Russie, jouent à présent le rôle de dictateurs dans l'Allemagne, jusqu'ici indépendante, puissante, et régie d'après les principes constitutionnels. Ces trois puissances absolutistes veulent écraser la nation allemande, jadis libre, et gouverner d'après leur caprice et leur volonté arbitraire.

2<sup>o</sup> La souveraineté des puissances du second ordre d'Allemagne, et par conséquent de la Bavière, est perdue. Le roi constitutionnel de Bavière, jadis roi souverain, deviendra le vassal et le serviteur des trois grandes puissances absolues.

3<sup>o</sup> La constitution bavaroise, jurée en face de Dieu et du peuple, est anéantie; car si le décret de la diète nous laisse de soi-disant chambres législatives, il ne leur enlève pas moins le droit de parler librement et de décider librement les questions qui leur sont soumises. Ce ne sont plus que des conseils qui ne seront point entendus, des législateurs dont on se jouera. Enfin, on nous enlève encore la seule garantie certaine du régime constitutionnel, la liberté de la presse, car ce n'est plus une presse libre que celle qui est soumise à la surveillance russo-prusso-autrichienne.

Nous n'appuierons pas sur la manière inouïe dont on se joue des états constitutionnels de l'Allemagne, lorsque dans le moment même où le glaive de l'absolutisme met leurs chartes en lambeaux, on a l'impudence de leur dire en face: Vous avez encore des constitutions; lorsque, dans le moment même où l'on signale comme crime de haute trahison toute parole, tout écrit où préside le sentiment de la liberté, où l'on jette dans les cachots les plus nobles et les plus purs écrivains de l'Allemagne, on vient nous promettre une nouvelle loi sur la presse. Ce qui augmente encore les douleurs de la blessure, c'est cette conviction que nous puissions dans les assurances dont on nous berce, que l'on ne fait pas même assez d'honneur à la nation allemande pour penser qu'elle s'apercevra des fourberies palpables dont elle est le jouet.

Nous voulons seulement encore poser quelques questions que nous soumettrons à la décision de l'avenir et au juge éternel des choses d'ici-bas, si le présent n'en produit pas la solution.

Qui donne à l'Autriche et à la Prusse le droit de s'attribuer la dicta-

ture sur toute l'Allemagne? Qui constitue ces états les interprètes, ou plutôt les destructeurs de constitutions qui n'appartiennent ni à l'Autriche ni à la Prusse? Quel rapport a le langage actuel de ces cabinets avec le serment solennel qu'ils ont prêté de ne point intervenir dans les affaires intérieures des autres états allemands?

Dans un pays où jadis une constitution commune à tout l'empire établissait les droits des citoyens libres, l'influence des puissances étrangères fixerait aujourd'hui des limites à ces droits et des bornes à la liberté des citoyens! O Allemagne! à quel point d'abjection n'es-tu pas tombée, et pas un des princes qui te gouvernent n'a le sentiment de ta honte! Toi, qui jadis donnas des lois à l'Europe, on te revêt des insignes de l'esclavage, on te charge de chaînes, et l'on veut que tu n'aies que des larmes pour les funérailles de ta liberté! Louis! la Bavière rhénane fait un appel à son roi! Résiste avec fermeté aux exigences des souverains absolus. Le peuple bavarois ne t'abandonnera pas; il est prêt à vaincre ou à mourir avec toi pour son honneur et sa constitution.

Mais que devons-nous penser si nous voyons le roi de Bavière briser le plus brillant et le plus riche joyau de sa couronne, arracher violemment du cœur du peuple son amour pour son souverain, pour l'offrir en holocauste aux tyrans étrangers, qui ne lui donneront en retour que le déshonneur pour sa nation, dont ils blessent les sentimens les plus saints? O Louis! tous les trésors de la terre ne devraient point te déterminer à sacrifier ce trésor; repousse donc ces dons perfides que t'offrent ces puissances.

Qu'avons-nous à attendre de l'Autriche, ce vieux tronc vermoulu? La force du temps le renversera, et dans sa chute il écrasera tous ceux qui cherchent un appui sous ses branches. Quels avantages la Prusse absolue peut-elle offrir à la Bavière constitutionnelle! Comment la Russie protégera-t-elle les droits de la Bavière! De quel appui serait pour nous ce colosse informe et pesant qui vacille sur sa base?

Louis, ton peuple t'adjure hautement aujourd'hui de ne point conclure ce pacte désastreux avec les puissances absolues! Repousse les séductions du tentateur! Ne dédaigne pas l'amour des Bavares! N'abandonne pas ton peuple dans l'instant de l'épreuve et du danger, afin de ne pas te repentir toi-même plus tard de l'avoir repoussé; afin que si un jour le vascelage auquel tu te soumettrais te devient à charge, le peuple ne s'éloigne pas de toi à son tour lorsque tu demanderas son appui, et ne te dise: « Cherche du secours auprès de ceux en qui tu as eu plus de confiance que dans le peuple bavarois! »

Toi qui connais la sainteté d'un serment, as-tu juré d'exécuter les ordres de l'Autriche et de la Prusse? ou les termes du serment royal ne sont-ils pas, « je jure de maintenir la constitution de la Bavière? »

Nous avons parlé à V. M. le langage de la vérité, et nous terminons en émettant le vœu que l'on y reconnaisse la fidélité que nous professons pour le roi et la patrie. (Suivent les signatures.)

N. B. On ne voit ici que les signatures des personnes qui se sont réunies le 1<sup>er</sup> août à Kaiserslautern pour rédiger cette adresse; elle a depuis été envoyée dans toutes villes et les principales communes de la Bavière rhénane, et il n'y a pas de doute que dans peu de temps des milliers de signatures ne soient jointes aux précédentes.

#### SUISSE.

GENÈVE, 15 août. — La *Gazette d'Augsbourg* renferme un article que l'Europe lira et auquel la Suisse entière doit immédiatement répondre par une protestation énergique. La nouvelle que donne cet article, doit être fautive encore à l'instant où nous écrivons; mais ne fût-elle qu'un ballon d'essai lancé dans l'atmosphère politique, notre devoir est de le signaler, pour que ceux qui rêvent l'intervention, puissent juger, à notre attitude, que la Suisse repousse avec une égale indignation les influences étrangères, qu'elles se présentent avec des armées ou avec des protocoles.

En examinant rapidement l'état de la question et celui des choses, il est facile de démontrer que l'intervention dont on nous menace ne serait ni légale, ni justifiée par le moindre prétexte, ni facile à exécuter. En effet, les actes du congrès de Vienne n'ont pas fait autre chose que de garantir la neutralité de la Suisse et de reconnaître la confédération. Quels droits en sont résultés? Celui de veiller à ce qu'aucun état voisin ne violât cette neutralité, et à ce que la Suisse elle-même ne se prêtât pas à une violation de ce genre. Un état neutre est, et doit être considéré comme hors de toute influence, tant qu'il n'est pas attaqué ou qu'il n'appelle pas les armées étrangères dans son sein. Pour tout ce qui a rapport à son administration ou à ses institutions intérieures, il reste entièrement indépendant, et ne saurait souffrir sans une condescendance criminelle et anti-nationale qu'on attentât à sa souveraineté. De ce que le pacte fédéral de 1815 a été voté sous l'influence illibérale du congrès de Vienne, il faut bien se garder de conclure que la Suisse se soit privée alors du droit de la changer ou de l'améliorer. Il fut ainsi rédigé, parce que, dans le premier moment d'enthousiasme de notre renaissance politique, entourés de bataillons étrangers, nous étions assez mal placés pour faire une œuvre logique et durable. L'Europe était un camp où tout se traitait à la hâte, et l'on sait que les bonnes constitutions ne se font pas ainsi. Toutefois, chacun de nous, heureux du présent, se confie dans l'avenir, qu'aucun engagement n'avait compromis. Eh! de quel droit viendrait-on aujourd'hui nous mettre au ban de l'Europe, violer notre territoire, ou nous traduire devant une de ces conférences diplomatiques, tribunaux de rois où se débattent les intérêts des peuples? Serait-ce au nom des traités? Les avons-nous méconnus? Serait-ce parce que nous révisons le pacte, que sous votre égide quelques hommes faibles ou baillonnés par vous nous avaient donné? Mais vous aviez-nous promis de rester stationnaires et de ne pas marcher avec le siècle?

Qu'on se le rappelle, on ne peut nous faire qu'une guerre injuste ou nous traîner illégalement devant une conférence, ce qui serait la même chose, car nous ne nous soumettrions jamais à paraître devant un tribunal juge et partie, et ce n'est qu'après nous avoir vaincus ou anéantis, que force pourrait rester à ses iniques arrêts.

L'intervention est évidemment illégale; serait-elle du moins justifiée par les circonstances? Pas davantage. Que l'on considère l'état actuel de la Suisse en le comparant avec ce qui s'y passait il y a un an, et l'on restera convaincu qu'aujourd'hui, plus que jamais, elle possède des chances certaines de stabilité et de tranquille avenir. Une remarque frappante sortira de ce rapprochement. Lorsque Bâle était hérissée de canons et que le sang coulait dans les rues de Liestall; lorsque à Schwytz tout était en émoi; lorsque Bourquin plantait le drapeau de l'indépendance au château de Neuchâtel; lorsque dans plusieurs autres cantons des réformes radicales s'opéraient violemment ou sans secousses, les puissances ne parlèrent point d'intervenir. Alors, du moins, elles auraient pu colorer leur résolution d'une apparence de philanthropie. Nos troupes suffirent à ramener la tranquillité; la Suisse entière se plaça entre les combattans, et les hostilités cessèrent. A présent les cantons jouissent des améliorations acquises, Schwytz se prêtera à une médiation, Bâle regrette de l'avoir repoussée. Dans mille occasions, la fraternité des peuples confédérés se révèle plus expansive et plus intime, et sans crainte comme sans précipitation, nous procédons avec la plus religieuse légalité à la révision de notre loi fondamentale. De bonne foi, notre position offre-t-elle prise aux pessimistes européens, qui dans leur haine pour la liberté prétendent voir la licence partout?

Cette intervention serait-elle facile à réaliser? Les derniers arrêtés de la diète répondront pour nous. Nous sommes prêts, et chaque jour nous le serons mieux encore, car ce n'est pas lorsque la diplomatie européenne, honte du siècle et fléau de la liberté, prétend envelopper nos intérêts dans ses cauteleuses intrigues, que nos mandataires reculeront dans les mesures militaires si généreusement proposées. On ne nous trompera pas. Nous savons qu'on en veut au développement de nos libertés, nous saurons les défendre; car si nous reculions aujourd'hui devant les exigences des souverains ou si nous ne repoussions pas les négociations qu'on nous proposerait, demain nous serions à leur merci, et la Suisse n'existerait plus que de nom.

Une pensée pénible nous oppresse. On dit que les Suisses sollicitent l'intervention étrangère. L'aristocratie seule pourrait le faire pour ressaisir les privilèges et le pouvoir que des siècles d'usurpation avaient fait tomber en ses mains. Qu'elle se rappelle les leçons de l'histoire nationale, et elle reculera devant la honte et les résultats d'aussi lâches tentatives. Que l'étranger se défie de pareilles provocations; l'aristocratie suisse est peu nombreuse et n'a pas d'influence. Le peuple est uni, il est armé, et il veille. (Journal de Genève.)

#### ANGLETERRE.

LONDRES, 18 août.

Parlement. — Chambre des Lords. — Hier au soir le bill qui punit le faux a été lu une troisième fois à la chambre des lords et a été admis.

A l'occasion de la troisième lecture du bill sur l'amortissement, le duc de Wellington est entré dans de grands détails sur l'état des finances du pays. Il a aussi parlé des affaires étrangères. Il a soutenu que le budget du chancelier de l'échiquier n'était point justifié par les faits et que l'avenir, avec quelque défaveur qu'il se présentât, ne se réaliserait point. Il a prétendu que l'on s'était laissé égarer par de faux calculs. Suivant l'opinion du noble lord, le gouvernement ne saurait être abandonné au milieu du déficit sur les revenus de l'année, surtout eu égard à la position particulière de l'Irlande et aux affaires étrangères.

Faisant allusion à l'expédition de don Pedro, l'orateur a dit que ce prince n'avait encore obtenu aucun succès, que dans cette affaire tout dépendait des ressources militaires, que la perspective d'augmenter une armée par des aventuriers n'était guère flatteuse, il a ajouté que la position des forces britanniques était dans cette circonstance très-difficile, et qu'une grande prudence était nécessaire.

Voici le discours du noble duc sur les affaires du Portugal :

Je veux bien admettre que les ministres de S. M. aient pu considérer comme un usurpateur le souverain qui règne en Portugal, mais il est certain que le peuple portugais n'est point son ennemi, car don Pedro, depuis son invasion, n'a pas fait un pas en avant.

Je ne puis m'empêcher de déclarer que les événemens du mois de juillet ont écarté toute idée d'une collision d'opinion entre les Portugais, et je crois qu'il est du devoir du gouvernement de S. M. de mettre fin, s'il est possible, à une lutte qui présage tant de calamités.

Il est évident que don Pedro ne pourra réussir que par des ressources militaires. Je reconnais qu'il a sous ses ordres une armée parfaitement disciplinée et remplie de bravoure; mais elle n'est point composée de porte-faix. C'est une armée formée d'aventuriers militaires venus de tous les pays de l'Europe, qui veulent imposer de vive force au Portugal un gouvernement en opposition avec les sentimens du pays, et cette armée, malgré quelques succès militaires, n'a pu faire depuis un mois un pas en avant. Si don Pedro réussit, ce qui ne me paraît pas impossible, mais improbable, son triomphe ne produira que des luttes continuelles dans le pays. Il n'est pas douteux que ces luttes ne finiraient par s'étendre du Portugal à l'Espagne, et dès-lors la Péninsule sera livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Peut-être le sort du Portugal et de l'Espagne me paraît-il plus important qu'à beaucoup d'autres orateurs (applaudissemens); mais je considère l'état actuel des choses dans ces deux pays comme très-alarmant, et comme présageant des maux qui nécessiteront tôt ou tard l'intervention de l'Angleterre.

On a dit aux résidens anglais à Lisbonne que dans le cas où ils seraient lésés dans leurs droits, ils devraient s'adresser au *juris conservator* et que l'amiral anglais était autorisé à soutenir ses décisions. Or, maintenant que la guerre civile est allumée dans le pays, une pareille mesure n'aura-t-elle pas pour résultat inévitable de faire éclater la guerre entre le Portugal et l'Angleterre, ou d'empêcher le gouvernement de veiller à sa sécurité ? La flotte ne peut protéger les sujets anglais que par un acte d'hostilité envers le Portugal. Supposons que Lisbonne soit bloquée par don Pedro, la flotte anglaise se retirerai-t-elle, ou bien le pavillon du duc de Bragançe flotterait-il à côté du pavillon anglais ?

Il est une autre circonstance sur laquelle je veux appeler l'attention de V. V. SS.

On a parlé de la nomination d'un brigadier général pour le Portugal. Or qu'est-ce qu'un brigadier général ? C'est un officier chargé de commander une brigade. Cependant lord William Russel a été nommé brigadier général, quoique ses fonctions en Portugal fussent purement locales et n'eussent aucune connexité avec l'armée. Avons-nous des troupes en Portugal ? Non ; par conséquent quel droit avons-nous de nommer un brigadier général dans ce pays ? Les ministres ont le droit de conférer des grades militaires ; mais ils ne peuvent, sans le consentement du gouvernement portugais, nommer des officiers pour faire un service militaire dans ce pays. La question de la paix et de la guerre est maintenant confiée à la sagacité de lord William Russel, et quoique lord William Russel mérite la confiance du pays, je dirai néanmoins qu'un officier de son rang n'a jamais été constitué l'arbitre de la paix et de la guerre entre deux royaumes. Le gouvernement n'aurait pas dû mettre l'Angleterre dans une pareille position. J'ai cru de mon devoir de soumettre à V. S. ces diverses questions, parce qu'elles se rattachent aux finances du pays surtout s'il fallait une intervention.

Le comte Grey, après s'être plaint de l'inopportunité des observations du noble duc, déclare que n'étant pas préparé à son discours, il ne pourra lui répondre qu'en se renfermant dans les limites de sa motion. En conséquence il combat d'abord les calculs financiers du noble duc, et répond ainsi à la partie de son discours relative aux affaires du Portugal : Personne n'est plus entièrement convaincu que moi de l'intérêt qu'a l'Angleterre à la conservation de la paix avec le Portugal ; je désire plus que quiconque soit que la guerre civile se termine promptement dans ce pays ; mais assurément le ministère n'a en aucune façon contribué à produire l'état de choses qui a amené la lutte actuelle. Le ministère a trouvé sur le trône du Portugal cet homme que l'ancienne administration avait qualifié d'usurpateur, et je pourrais citer des discours du dernier ministre des affaires étrangères, dans lesquels il est moins bien traité.

Les ministres de S. M. n'ont point placé don Miguel sur le trône, et c'est à son avènement que la justice et la politique exigeaient une intervention. Le titre de don Miguel n'a jamais été reconnu, celui de dona Maria l'a été. Le roi avait annoncé dans un discours que don Miguel serait reconnu s'il accordait une amnistie à ses sujets ; mais loin d'accorder une amnistie, ce tyran cruel a rempli les prisons de victimes de sa fureur et s'est permis les vexations les plus odieuses contre les résidens anglais. Le noble duc prétend que le succès de don Pedro est improbable et même impossible. Assurément si l'armée et la population sont fidèles à don Miguel, don Pedro pour ne pas réussir ; mais jusqu'à présent il règne beaucoup de doute sur ce point, et comme un système de terreur est organisé dans le pays, il n'est pas étonnant que beaucoup de gens aient craint de se prononcer.

Je déclare que si une armée espagnole franchissait la frontière de Portugal, la neutralité de l'Angleterre cesserait. Le noble duc a rendu justice aux talens de l'amiral qui commande la flotte ; mais c'est à tort qu'il s'imagine que l'amiral protégera sans distinction tout vaisseau portant le pavillon anglais. Je dirai aussi que la nomination de lord William Russel aux fonctions de brigadier général ; ne présente rien d'hostile au gouvernement portugais : car lord William Russel n'est en Portugal que pour surveiller la marche de événemens.

Il a été investi d'un pouvoir semblable à celui dont lord Wellington a été investi lui-même dans une autre occasion (écoutez), c'est-à-dire du droit d'agir d'une certaine manière si certain événement arrivait (Applaudissemens). L'orateur a manifesté des craintes parce que l'amiral Sartorius et d'autres officiers de don Pedro ont hissé le pavillon anglais, parce que, a-t-il dit, l'honneur exigeait que l'amiral Parker les défendît contre don Miguel !

Le duc de Wellington : Je n'ai pas dit cela.

Le comte Grey : Dans ce cas, qu'avez-vous voulu dire ?

Après quelques observations du duc de Wellington, qui prétend que le gouvernement n'avait pu intervenir lors de l'avènement de don Miguel, puisqu'un décret des cortès lui avait conféré la souveraineté, et que si personnellement il désirait que don Miguel fût reconnu, c'était uniquement pour épargner des maux au Portugal et non pour combattre les droits de Dona Maria, — Le bill est adopté.

## FRANCE.

PARIS, 20 août.

S. M. la reine des Belges a chargé M. le sous-préfet de Cambrai de remettre deux boîtes de bijoux, l'une à Mlle Lallier, fille de M. le maire de la ville, et l'autre à la demoiselle qui, comme la première, avait eu l'honneur, à Saint-Quentin, de lui adresser un discours en offrant au nom de ses compagnes une corbeille de fleurs.

En quittant la ville de Lille, L. M. ont remis à M. le préfet une très-belle tabatière d'or enrichie de brillans, qui devra recevoir le portrait du roi. (Nord.)

— L'administrateur des douanes vient d'informer la chambre du commerce de Strasbourg, que le bureau de Longwy, est dès à présent rangé dans la classe de ceux par lesquels peut s'effectuer l'exportation de toutes les marchandises de primes, et qu'il fait aussi partie des bureaux qui, sauf pour les sucres et les mélasses, peuvent recevoir les déclarations de sortie de ces mêmes marchandises, et délivrer les passavans destinés à les accompagner.

— On avait abandonné, long-temps avant la révolution de juillet, les travaux commencés dans la cour du Louvre pour entourer les bâtimens de grilles et faire disparaître les clôtures en planches qui y avaient été placées. Ces travaux viennent d'être repris ; on a posé cette semaine les grilles qui entourent les bâtimens qui donnent sur la place du Louvre, et tout fait espérer que la clôture générale sera terminée avant la fin du mois.

— On lit dans la *France Méridionale* :

Des renseignemens que nous devons considérer comme positifs nous apprennent qu'un projet de loi sur l'organisation judiciaire sera soumis aux chambres dès l'ouverture de la prochaine session. Il en résulterait une grande économie pour le trésor.

— Le ministre de la guerre vient d'allouer une somme de 130,000 fr. pour les premiers travaux d'agrandissement de Grenoble. Ces travaux doivent se commencer très-incessamment, et comme ils consistent principalement en terrassements, la classe laborieuse y trouvera une abondante ressource pour passer heureusement l'hiver prochain.

— Une commission composée d'officiers généraux et supérieurs de la marine s'est réunie, aujourd'hui dimanche, au ministère de la marine, le ministre a présidé la séance. On y a fait rapport d'un nouveau code de signaux et de tactique navale, y compris le service et les mouvemens des bâtimens à vapeur. (Moniteur.)

— M. le comte d'Ofalia, ambassadeur d'Espagne, a eu hier une longue conférence avec M. d'Argout, ministre par interim des affaires étrangères.

— MM. Hyde de Neuville, le duc de Fitz-James et M. le vicomte de Châteaubriand s'occupent dans ce moment de préparer un mémoire qu'ils doivent présenter à la chambre des pairs au commencement de la session prochaine afin d'attaquer le ministère pour les avoir fait arrêter arbitrairement. Ils ont à Paris un agent commun avec lequel ils entretiennent une correspondance suivie.

— On annonce que M. de Mortemart va publier incessamment la justification de sa conduite ; il expliquera les raisons qui l'ont empêché de remplir, en se rendant à l'Hôtel-de-Ville, le 29 juillet, la mission que lui avait donnée Charles X. Il parlera des motifs qui l'ont déterminé à accepter l'ambassade de Russie, et de ce qui l'a décidé à envoyer sa démission.

— A l'une des dernières séances de l'Académie des sciences de Paris, M. Payen a communiqué un nouveau moyen pour préserver de la rouille les ouvrages en fer et en acier. Son procédé consiste à plonger les pièces qu'on veut préserver, dans un liquide obtenu en étendant une solution concentrée de soude impure, connue sous le nom de lessive caustique, dans trois fois son volume d'eau. Des fragmens de fer plongés depuis trois mois dans cette liqueur n'ont rien perdu de leur poli ni de leur poids.

— Une mine de fer vient d'être découverte par un industriel belge entre Wimille et Ambleteuse (Pas-de-Calais). L'ingénieur commis par le gouvernement pour reconnaître le mérite de cette découverte a constaté que le minéral des puits de fouille ouverts jusqu'à présent était de qualité au moins égale à celle du fer de Berry, qu'il était abondant et distribué par lits de 12 à 15 pieds de profondeur. Cet ingénieur pense que l'exploitation de cette nouvelle mine peut devenir assez importante pour consommer et au delà le combustible disponible du pays.

— Le sieur Guillemot, ex-chef de bataillon, a été condamné, le 16, par la cour d'assises de Rennes, à la déportation, pour la part qu'il a prise aux troubles de la Vendée.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, 20 août.

Hier, à une heure et demie, un *Te Deum* solennel a été chanté à l'église des SS. Michel et Gudule, en actions de grâces de l'heureux mariage du Roi et de la Reine des Belges. Mgr. l'archevêque de Malines officiait.

LL. MM. se sont rendues à l'église par les rues Royale et du Treurenberg ; la garde civique et le 3<sup>e</sup> régiment formaient la haie. La voiture de LL. MM., précédée de celles du grand-maréchal du palais et des dames d'honneur de la Reine, était suivie du grand-écuyer, des aides-de-camp du Roi, et des officiers supérieurs. Les guides royaux fermaient la marche du cortège. Une foule immense était accourue sur le passage de LL. MM., qui ont été accueillies par de nombreuses acclamations.

Mgr. l'archevêque de Malines, en tête du clergé, a reçu LL. MM. à la porte de l'église, et a prononcé un discours que nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs.

Mgr. l'archevêque et le clergé ont introduit LL. MM. dans l'église ; elles ont pris place sur un trône élevé à la droite du maître-autel. Devant le trône était un prie-Dieu pour la Reine. On voyait à la droite du Roi le grand-maréchal, le général d'Hane de Steenhuyse, et le major Lagotellerie ; à la gauche de la Reine, mesdames H. de Mérode et d'Hoogvorst, dames d'honneur, MM. le général de Chasteler, grand-écuyer, et le colonel Prisse.

A la gauche du maître-autel était assis, sous un dais, Mg. l'archevêque de Malines revêtu de ses ornemens pontificaux.

Dans l'enceinte réservée on remarquait MM. les ministres, le corps diplomatique en grand costume, plusieurs sénateurs et députés, les offi-

ciens-généraux présens à Bruxelles, les membres des cours de justice et tribunaux, un grand nombre d'administrateurs et de fonctionnaires publics, le grand état-major de la garde civique, l'état-major général; en dehors un grand nombre d'officiers de la garde et de l'armée.

L'église était rem plie de monde.

A deux heures cette imposante cérémonie était terminée. L. M. se sont retirées précédées de monseigneur l'archevêque et du clergé. Le Roi et la Reine saluaient les assistans avec beaucoup d'affabilité.

Le cortège s'est remis en marche dans l'ordre que nous avons indiqué. A trois heures il y a eu présentation à la cour.

— Il y a eu hier dans la chapelle protestante de l'ancienne cour, rue du Musée, service d'actions de grâces à l'occasion du mariage du roi et de l'heureuse arrivée de la reine.

M. le pasteur Scheler, bibliothécaire de S. M., officiait.

— Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles M. Surlet de Chokier, ex-régent, et beaucoup d'officiers supérieurs, ont dîné hier chez le Roi.

## CHOLÉRA.

*Bruxelles.* — Du 20 août, à 9 heures du matin, au 21 août, à la même heure, 48 nouveaux cas, 32 décès, 9 guéris.

*Gand,* 20 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 12 décès, 3 nouveaux cas, 19 en traitement, 14 convalescens, 1 guéri.

*Anvers,* du 20 au 21. — 17 nouveaux cas, 10 décès, 4 guéris.

## NAMUR, 23 août.

Dans la nuit du 6 au 7 août, présent mois, le nommé Schins, Jean-Lambert-Joseph, s'est évadé de la prison de Tirlemont. Cet individu est condamné par la cour d'assises du Limbourg, à huit ans de travaux forcés et au carcan, pour vol avec effraction et escalade.

Nous recevons son signalement, avec invitation de le publier; le voici :

Lieu de naissance, Bahlen près d'Aix; dernier domicile, Venray, canton de Horst; âgé de 29 ans, profession de colporteur, taille d'une aune 5 palmes 9 pouces, visage long, teint sain, cheveux et sourcils noirs, front bas, yeux bruns, nez ordinaire, bouche grande; menton pointu, barbe noire.

— Le 18, le nommé Pierre-Jacques Colle, âgé de 60 ans, domicilié à Dinant, a eu la jambe fracassée sous la roue d'une voiture qu'il conduisait, entre Dinant et Profondeville, il est décédé le même jour, vers onze heures du soir.

— On écrit de Tournay, 21 août: Un détachement de miliciens pour le 4<sup>e</sup> de ligne est arrivé de Gand en notre ville.

Un nombreux détachement de canoniers à cheval, destiné à faire partie de la 1<sup>re</sup> batterie d'artillerie légère à Tirlemont, est parti de cette ville, samedi dernier. Une nouvelle batterie de 12, également organisée ici, est prête à partir au premier signal.

Depuis le mois d'octobre, le dépôt de l'artillerie de campagne, en garnison en cette ville, a fourni le personnel nécessaire pour porter à 8 pièces et 28 voitures, chacune des dix batteries d'artillerie de campagne qui existaient à cette époque, et former successivement, sous les ordres du lieutenant-colonel Dupont, les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> batteries d'artillerie de campagne qui, jointes aux compagnies d'artillerie de siège mobilisées pour le même service, portent aujourd'hui à 144 le nombre des bouches à feu disponibles pour le cas d'une guerre.

— On écrit de la même ville: « L'audace des fraudeurs n'a pas ralenti le zèle des employés de la douane du contrôle de Tournay: le 19 de ce mois, le contrôleur Piérart et les employés des brigades de Warcoing, St-Leger et Espierres, ont de nouveau attaqué l'une de ces bandes, composée de 35 porteurs, entre Espierres et Helchain (Flandre occidentale), et ont obtenu le plus brillant succès, en saisissant vingt-deux caisses de sucre candi et en arrêtant quatre contrebandiers, qui ont été le même jour incarcérés à Dottignies. »

— On lit dans le *Messenger de Gand*: « On prétend qu'une dépêche arrivée ces jours derniers à Luxembourg, prescrit au procureur du roi de commencer des poursuites criminelles contre M. Thorn, de la même manière et avec les mêmes motifs d'accusation que ceux qui ont servi de base à Namur contre les prisonniers de la bande de Tornaco. »

— On mande de Bruges, que le 20 de ce mois, une dizaine de pièces de canon y ont été placées sur les remparts entre les portes de Dam et de Kruys.

Le même jour deux compagnies de gardes civiques de Bruxelles, qui se trouvaient encore dans ladite ville, en sont parties pour Dudzeele.

— Ces jours-ci quatre anciens militaires sont arrivés de retour dans leurs foyers à Grammene, canton de Deynze (Flandre-Orientale), après une absence de 30 ans. Tous sont en bonne santé. (*Gaz. van Gend.*)

— Les journaux hollandais ont publié une lettre de Maestricht qui rend un compte inexact des négociations qui ont eu lieu entre les généraux Magnan et Dibbets.

Cette lettre étant datée de Maestricht, on a pu croire que le général Dibbets n'était pas étranger à sa rédaction. Le général Magnan a cru en conséquence devoir adresser la dépêche suivante au gouverneur de Maestricht :

*A. M. le général Dibbets.*

Quartier-général d'Hocht, le 20 août 1832.

M. le lieutenant-général, vous m'avez fait demander par M. Hulett, capitaine de mineurs, de pouvoir pousser vos reconnaissances jusqu'au village de Heer, et j'ai bien voulu y consentir.

Il paraît, M. le lieutenant-général, si j'en crois une lettre du 10 août, datée de Maestricht et insérée dans les journaux hollandais, que la loyauté

que j'ai apportée dans mes rapports avec vous et la modération qui m'est imposée par les négociations entre les deux pays ont été mal comprises et plus mal appréciées par vous.

Jusqu'à ce que vous ayez réfuté publiquement tout ce qu'il y a d'injurieux pour moi et les troupes que je commande, dans cette lettre, vos reconnaissances ne pourront plus pousser jusqu'à Heer: les miennes y seront, et nous verrons si vous les en chasserez par la force: je vous y attendrai. J'ai également l'honneur de vous prévenir que je jetterai dans le rayon de 1500 mètres que je leur ai fixé, toutes les troupes hollandaises qui sur un autre point de l'investissement franchiront ce rayon. — Agréez, etc. *Le général de brigade, commandant les troupes de l'investissement de Maestricht, MAGNAN.*

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, 16 août: Le duc et la duchesse d'Artemberg sont arrivés hier en cette ville avec une suite nombreuse.

— On écrit de Paris, le 20 août au soir:

« On a dit cette après-midi que M. Barthe, ministre de la justice, avait succombé à une attaque de choléra. Des bruits plus inquiétans sur la santé de M. le prince de Talleyrand se sont également répandus. »

— On lit dans le journal de Genève: Un ours énorme a paru dans le canton des Grisons; il a attaqué un troupeau de moutons à Tiefkasten; il en a déchiré une vingtaine; 150 ont sauté, de peur, par-dessus un rocher, sous lequel ils ont tous péri. On est à la poursuite de ce redoutable animal.

— On écrit de Vienne, le 9 août:

Un événement des plus tragiques vient d'arriver ici dans la maison d'un artisan. Le père, subitement appelé hors de chez lui, dépose une lettre de change, qu'il tenait en main, sur une table dans une chambre où se trouvait la mère occupée à baigner son enfant encore à la mamelle, avec un autre enfant âgé de quelques années. Ce dernier, apercevant le papier sur la table, s'en empare et le déchire en petits morceaux. Dans ce moment le père rentre, et, furieux à la vue de la lettre de change déchirée par son fils, il lui donne de la main un coup si violent sur la tête, que l'enfant tombe sans connaissance. La mère accourt effrayée, mais elle trouve son fils sans vie. Hors d'elle-même, elle oublie quelques instans son autre enfant dans la baignoire, et quand elle veut le reprendre, elle le trouve noyé. — Quelle plume peut dépeindre le désespoir des deux parens infortunés!

— Depuis le 23 juillet dernier jusqu'à ce jour, le Vésuve a présenté des phénomènes remarquables. Vers les une heure du jour, il se forma un petit cratère dans le milieu de l'ancien, celui qui se forma au mois dernier, et il y eut une éruption de matières volcaniques liquides, qui, soulevées perpendiculairement en l'air, retombaient dans le cratère même.

Jusqu'au 29, la montagne n'a cessé de lancer des flammes, elles s'étendaient de plus en plus. Dans la soirée du même jour, l'éruption devint plus forte, les pierres lancées en l'air retombaient, à plus d'un demi-mille, comme de la grêle. Les explosions ne furent alors plus interrompues que par des intervalles de trois minutes, et les détonations s'entendaient de tous les pays environnans. Dans l'espace de cinq jours le cratère se remplit jusqu'à 250 pieds. Des laves qui sortirent du cratère se dirigèrent du côté de la Torre del Greco, et couvrirent les anciennes, d'autres s'arrêtèrent sur le cône même où elles serpentaient, et quelques autres ne dépassaient pas le bord dans la direction de Boscotrese.

## COMMERCE.

### PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 20 août.

Huile de colza présente, fl. 51 070; dito, nouv. claire, 00; dito, non claire, 00 070; dito, sept., 51 172; dito, oct., 00 070; dito, oct. et déc., 51 174.

Huile de lin présente, 50 174; dito, sept. et déc., 50.

Graine de colza nouvelle, de fl.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

### PRIX DES HUILES A LILLE, 20 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza. . . . .	20 00	22 00	78 50	78 25	10 00	00 00
OEillette. . . . .	28 00	00 00	00 00	00 00	8 50	9 00
Id. bon goût. . . . .	» »	» »	116 00	00 00	» »	00 00
Lin. . . . .	18 00	19 00	79 00	78 50	14 50	15 50
Caméline. . . . .	20 00	00 00	00 00	00 00	9 50	00 00
Chanvre. . . . .	13 00	14 00	00 00	00 00	9 25	00 00
Huile épurée pour quinquets			84 50	84 25		
Idem » » réverbères			82 50	82 25		

## BOURSES.

### ANVERS, 21 août.

Emprunt de 12 millions	98 578 A	Emprunt romain	79 174
» de 10 millions	99	Lots	379
» Rotschild	75 172 P	Napolitains	76 178 P
Autriche métalliques	89 174 P	Guebhard	79 172
Lots de Pologne	99 174 P	Rente perp. espag. à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 070	69 A	» » à Amsterdam	51 174 à 178 A

### PARIS, 20 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 10 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 83 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 35. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 81 35. — Cortès d'Espagne, 11 172. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 578. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 578. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 77 378. — Emprunt romain, 80 172.

### AMSTERDAM, 20 août.

Dettes actives 44 178. Billets de change 17 176. Synd. d'amortissement 74 176. Rente perp. d'Amsterdam 51 070. Métalliques 85 174.